

# GRESHAM OPPORTUNITÉ DIEM 10%

Ingénierie financière  
BNP Paribas

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Cet instrument financier est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions.

- **Distributeur** : GRESHAM – GRESHAM Banque
- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A au 26 septembre 2016), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
- **Garant du remboursement** : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A / Moody's A1 / Fitch Ratings A+ au 26 septembre 2016)

*L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.*

- **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou, selon le cas, la date de remboursement anticipé

- **Période de commercialisation** : du 28 septembre 2016 au 4 novembre 2016 (inclus)

*Le montant de l'émission étant limité, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 4 novembre 2016 (inclus).*

- **Éligibilité** : contrat d'assurance-vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres (dans le cadre d'un placement privé – montant minimum de souscription pour le Compte-titres : 100 000 €)

**Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Communication à caractère promotionnel



GRESHAM  
BANQUE PRIVÉE

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

GRESHAM OPPORTUNITÉ DIEM 10% est un produit présentant un risque de perte en capital destiné aux investisseurs qui :

- désirent s'exposer au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis<sup>(1)</sup>) ;
- visent une performance potentielle attractive, dans un contexte de marché actions européen haussier ;
  - l'investisseur peut en effet bénéficier d'un taux de rendement actuariel brut annuel maximum de 10 % et net annuel maximum de 8,94 %<sup>(2)(3)</sup> (en cas de remboursement anticipé dès la première date de constatation journalière) ;
- acceptent en contrepartie **un risque de perte partielle ou totale du capital** à l'échéance des 5 ans, ainsi qu'un plafonnement du gain potentiel.
- souhaitent que leur capital redevienne disponible chaque Jour de Bourse<sup>(4)</sup> à partir du 4 novembre 2017 en cas de hausse de l'indice Euro Stoxx 50® et percevoir alors, le cas échéant, un gain de 0,0273 %<sup>(3)</sup> par jour calendaire écoulé depuis la date de constatation initiale, ce qui équivaut à un gain de 10 % par année écoulée<sup>(3)</sup> ;

*Remarque préliminaire : les gains ou pertes et les rendements présentés dans cette brochure ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :*

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale initiale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 18 novembre 2021). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels annuels présentés bruts s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
- Les taux de rendement actuariels nets annuels présentés sont nets de frais de gestion pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, avant fiscalité et contributions sociales. Ils sont précisés en renvoi de bas de page dans le cadre des Plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP).

**Gresham Opportunité Diem 10% est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

## AVANTAGES

- Une exposition au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis<sup>(1)</sup>) ;
- Une possibilité de remboursement automatique du capital avec un coupon de 0,0273 %<sup>(3)</sup> par jour calendaire écoulé depuis la date de constatation initiale (ce qui équivaut à un gain de 10 % par année écoulée), si, à un Jour de Bourse<sup>(4)</sup> entre le 4 novembre 2017 (inclus) et le 4 novembre 2021 (exclu), l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus – soit un taux de rendement actuariel brut annuel maximum de 10 % et net annuel maximum de 8,94 %<sup>(2)(3)</sup> (en cas de remboursement anticipé dès la première date de constatation journalière) ;
- Un remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance<sup>(3)</sup> si aucune des actions composant l'indice Euro Stoxx 50®<sup>(5)</sup> ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine à la date de constatation finale.

## INCONVÉNIENTS

- La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis ;
- Le gain est plafonné aux coupons fixes de 0,0273 %<sup>(3)</sup> par jour calendaire écoulé depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant ;
- L'investisseur est exposé à un risque de perte partielle ou totale de son capital à l'échéance des 5 ans si à la date de constatation finale, l'indice Euro Stoxx 50® clôture en dessous de son niveau d'origine et si une (ou plusieurs) action(s) composant l'indice Euro Stoxx 50®<sup>(5)</sup> clôture(nt) en dessous de 60 % de leur niveau d'origine ;
- La durée d'investissement n'est pas connue à l'avance et peut varier de 1 an à 5 ans.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

- **Risque lié au sous-jacent** - Le montant remboursé dépend de la performance des actions composant l'indice Euro Stoxx 50® et donc de l'évolution du marché actions européen ;
- **Risque découlant de la nature du support** - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès du contrat), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, celui-ci pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant des modalités de remboursement décrites ici. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale ;
- **Risques de marché** - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®<sup>(5)</sup> clôturent aux alentours du seuil des 60 % de leur niveau d'origine ;
- **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie ;
- **Risque de crédit** - L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

(1) La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

(2) Soit un taux de rendement actuariel net annuel de frais de gestion de 9,10 % dans le cadre du PERP avant fiscalité et contributions sociales.

(3) Avant fiscalité et contributions sociales.

(4) Les constatations se font sur le niveau de clôture officiel de l'indice et sous réserve que les dates mentionnées soient un jour où l'indice est publié et où les marchés liés fonctionnent. Dans le cas contraire, la constatation journalière sera reportée au premier Jour de Bourse suivant.

(5) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50® seront déterminées à la date de constatation initiale du 4 novembre 2016. Ce panier restera inchangé par la suite, même si la composition de l'indice est amenée à évoluer.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale : le 4 novembre 2016, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® et on le retient comme niveau d'origine.

## Modalités de remboursement automatique anticipé

A chaque Jour de Bourse<sup>(1)</sup> entre le 4 novembre 2017 (inclus) et le 4 novembre 2021 (exclu), on observe à nouveau le niveau de clôture de l'indice :

- Si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le mécanisme de remboursement anticipé avec gain est automatiquement activé. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit :  
**Le capital + 0,0273 %<sup>(1)</sup> par jour calendaire écoulé depuis la date de constatation initiale (ce qui équivaut à un gain de 10 % par année écoulée<sup>(2)</sup>)**  
➤ Soit un taux de rendement actuariel brut annuel de 10 % maximum et net annuel de 8,94 % maximum<sup>(2)(3)</sup>.
- Sinon, le produit continue.

## Modalités de remboursement à l'échéance

Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 5 ans, à la date de constatation finale : le 4 novembre 2021, on observe une dernière fois le niveau de clôture de l'indice. 3 cas de figure peuvent se présenter :

Si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, alors l'investisseur reçoit :

**Le capital + (1826 × 0,0273 %) = 149,85 % du capital<sup>(2)</sup>**

➤ Soit un taux de rendement actuariel brut annuel de 8,45 % et net annuel de 7,55 %<sup>(2)(3)</sup>.

Si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine et qu'aucune des 50 actions composant l'indice<sup>(5)</sup> ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine, l'investisseur récupère :

**Le capital<sup>(2)</sup>**

➤ **Soit un taux de rendement actuariel brut annuel de 0 % et net annuel de -1 %<sup>(2)(4)</sup>.**

Sinon, l'investisseur subit alors une perte en capital. Il reçoit :

**Le capital - [2 % × (le nombre d'actions composant l'indice Euro Stoxx 50® clôturant à la date de constatation finale en dessous de 60 % de leur niveau d'origine)]<sup>(2)(5)</sup>**

**La perte peut aller jusqu'à la totalité du capital si les 50 actions composant l'indice Euro Stoxx 50® clôturent toutes, à la date de constatation finale, en dessous de 60 % de leur niveau d'origine.**

L'intégralité du montant remboursé par anticipation ou à l'échéance est versée dans le compte-titres, le contrat d'assurance vie ou le contrat de capitalisation dans lequel est acquis le produit, selon les conditions et modalités précisées dans le cadre de l'enveloppe d'investissement choisie.



(1) Les constatations se font sur le niveau de clôture officiel de l'indice et sous réserve que les dates mentionnées soient un jour où l'indice est publié et où les marchés liés fonctionnent. Dans le cas contraire, la constatation journalière sera reportée au premier Jour de Bourse suivant.

(2) Avant fiscalité et contributions sociales.

(3) Soit un taux de rendement actuariel net annuel de frais de gestion, avant fiscalité et contributions sociales, de :

- 9,10 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique anticipé au premier jour de constatation, le 6 novembre 2017.  
- 7,69 % (PERP), en cas de déclenchement du remboursement à la date de constatation finale, le 4 novembre 2021.

(4) Soit un taux de rendement actuariel net de frais de gestion, avant fiscalité et contributions sociales, de -0,85 % (PERP) en cas de remboursement du capital à l'échéance.

(5) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50® seront déterminées à la date de constatation initiale du 4 novembre 2016. Ce panier restera inchangé par la suite, même si la composition de l'indice est amenée à évoluer.

# UN MÉCANISME CONNU À L'AVANCE

Ceci est un exemple illustratif. Les hypothèses présentées ont uniquement pour but de vous permettre d'appréhender facilement le mécanisme du produit. Il ne préjuge en rien de résultats futurs et ne saurait constituer en aucune manière une offre commerciale.



(1) 3 000 points = niveau d'origine de l'indice pris comme hypothèse.

(2) Avant fiscalité et contributions sociales

(3) Soit un taux de rendement actuariel net annuel de frais de gestion pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, avant fiscalité et contributions sociales, de :  
 - 9,10 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique anticipé au premier jour de constatation, le 6 novembre 2017.  
 - 9,10 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique anticipé au deuxième jour de constatation, le 7 novembre 2017.  
 - 7,69 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique anticipé au dernier jour de constatation, le 3 novembre 2021.  
 - 7,69 % (PERP) en cas de remboursement à la date de constatation finale avec gain, le 4 novembre 2021  
 - -17,46 % (PERP) en cas de remboursement de 40 % du capital à l'échéance.

(4) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> seront déterminées à la date de constatation initiale du 4 novembre 2016. Ce panier restera inchangé par la suite, même si la composition de l'indice est amenée à évoluer.

# ILLUSTRATIONS

— Niveau de l'indice Euro Stoxx 50\* (dividendes non réinvestis)    ■ Montant du capital remboursé    ■ Nombre d'actions de l'indice Euro Stoxx 50\* clôturant en dessous de 60 % de leur niveau d'origine<sup>(4)</sup>  
 ■ Période d'évaluation (4 novembre 2017 (inclus) au 4 novembre 2021 (exclu))    ■ Montant du gain

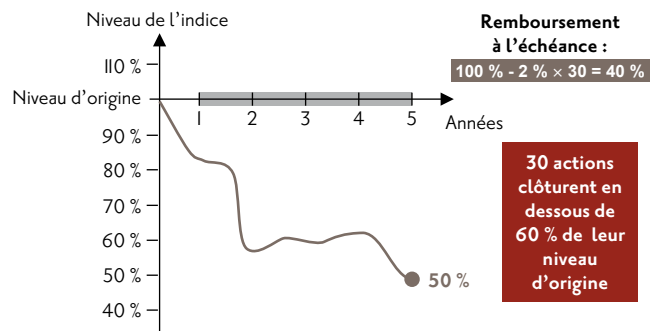
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUR 5 ANS, AVEC FRANCHISSEMENT, POUR CERTAINES DES ACTIONS DE L'INDICE, DU SEUIL DES 60 % DE LEUR NIVEAU D'ORIGINE.

À chaque date de la période d'évaluation, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit dure alors jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse à 50 % de son niveau d'origine. Par ailleurs, à cette date, 30 actions composant l'indice Euro Stoxx 50\*<sup>(1)(4)</sup> clôturent en dessous de 60 % de leur niveau d'origine. L'investisseur récupère donc à l'échéance des 5 ans : **100 % - 2 % x 30 = 40 % du capital<sup>(2)</sup>**.

Soit un taux de rendement actuariel brut annuel de -16,73 % et net annuel de -17,46 %<sup>(2)(3)</sup> (contre -12,94 % pour l'indice).

*Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de la période d'évaluation et qu'à la date de constatation finale, les 50 actions composant l'indice Euro Stoxx 50\*<sup>(1)(4)</sup> clôtureraient en dessous de 60 % de leur niveau d'origine, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.*

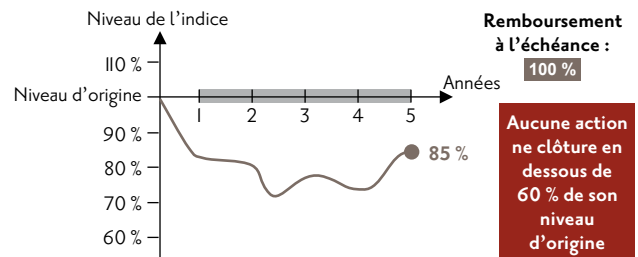


## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ MODÉRÉE DE L'INDICE SUR 5 ANS, SANS FRANCHISSEMENT, POUR LES ACTIONS DE L'INDICE, DU SEUIL DES 60 % DE LEUR NIVEAU D'ORIGINE À L'ÉCHÉANCE.

À chaque date de la période d'évaluation, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit dure alors jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse à 85 % de son niveau d'origine. Par ailleurs, à cette date, aucune action composant l'indice Euro Stoxx 50\*<sup>(1)(4)</sup> ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine. L'investisseur récupère donc à l'échéance des 5 ans : **L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>**.

Soit un taux de rendement actuariel brut annuel nul et net annuel de -1 %<sup>(2)(3)</sup> (contre -3,20 % pour l'indice).



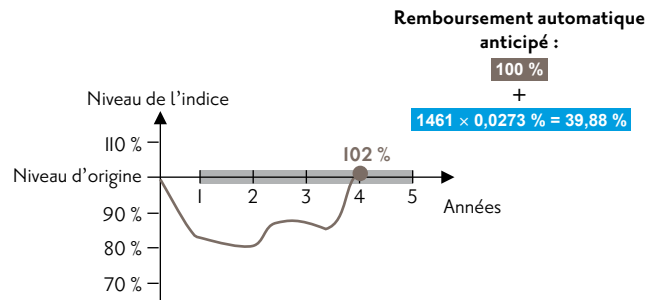
## SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES, PUIS REDRESSEMENT DE L'INDICE À PARTIR DE L'ANNÉE 4.

Durant les trois premières années, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.

Le 4 novembre 2020, l'indice se redresse et clôture à 102 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché et l'investisseur récupère :

**100 % + 1461 x 0,0273 % = 139,88 % du capital<sup>(2)</sup>**.

Soit un taux de rendement actuariel brut annuel de 8,77 % et net annuel de 7,86 %<sup>(2)(3)</sup> (contre 0,50 % pour l'indice).



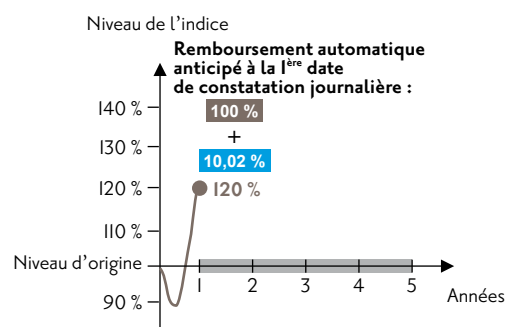
## SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS

À la 1ère date de constatation, le 6 novembre 2017, l'indice clôture en hausse à 120 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc déclenché et l'investisseur récupère :

**100 % + 367 x 0,0273 % = 110,02 % du capital<sup>(2)</sup>**.

Soit un taux de rendement actuariel brut annuel de 10 % et net annuel de 8,94 %<sup>(2)(3)</sup> (contre 20 % pour l'indice, en raison du plafonnement des gains à 0,0273 %<sup>(2)</sup> par jour calendaire écoulé).

*Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Ils ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.*



(1) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50\* seront déterminées à la date de constatation initiale le 4 novembre 2016

(2) Avant fiscalité et contributions sociales.

(3) Soit un taux de rendement actuariel net annuel de frais de gestion, avant fiscalité et contributions sociales, de :

- Scénario défavorable : -17,46 % (PERP)
- Scénario intermédiaire : -0,85 % (PERP)
- Scénario favorable : 7,99 % (PERP)

- Scénario de mise en évidence du plafonnement des gains : 9,10 % (PERP)

(4) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50\* seront déterminées à la date de constatation initiale du 4 novembre 2016. Ce panier restera inchangé par la suite, même si la composition de l'indice est amenée à évoluer.

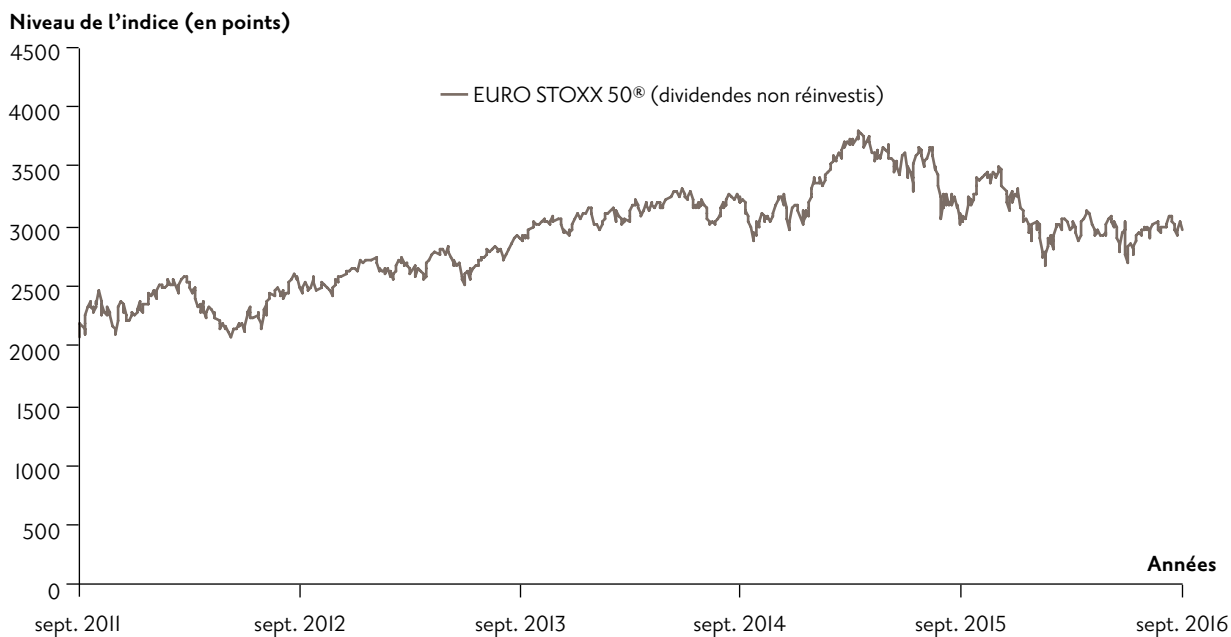
# L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Le produit est exposé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e>).

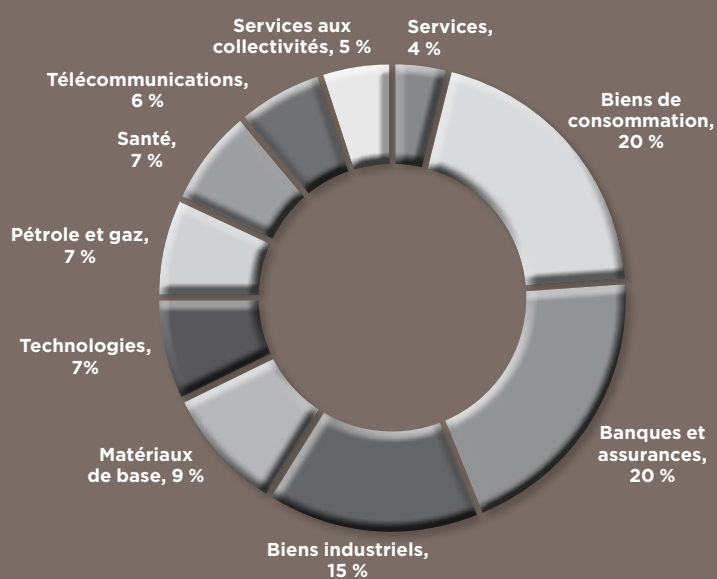
**Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. Le porteur du produit ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice alors qu'ils peuvent représenter une part importante de l'éventuelle performance du panel d'actions le composant.**

## NIVEAUX HISTORIQUES ENTRE LE 26 SEPTEMBRE 2011 ET LE 26 SEPTEMBRE 2016

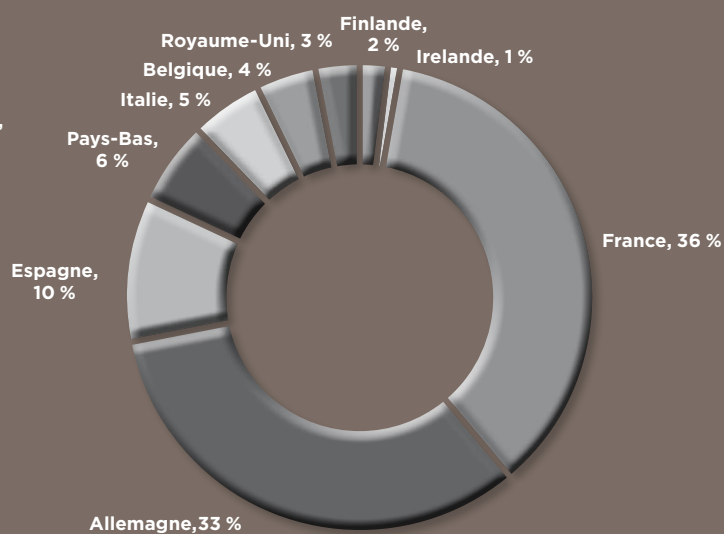
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures



## RÉPARTITION SECTORIELLE



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



# COMPOSITION DE L'INDICE

## 50 plus importantes capitalisations européennes

Les actions dont la performance détermine le montant remboursé par le produit si celui-ci dure jusqu'à l'échéance sont les composantes de l'indice Euro Stoxx 50® à la date de constatation initiale. Ce panier restera inchangé par la suite, même si la composition de l'indice est amenée à évoluer.

A titre indicatif, au 26 septembre 2016, la composition de l'indice Euro Stoxx 50® est la suivante :

ENTREPRISE	SECTEUR	PAYS	ENTREPRISE	SECTEUR	PAYS
Adidas	Biens et services de consommation	Allemagne	Fresenius	Santé	Allemagne
Ahold Delhaize	Biens et services de consommation	Pays-Bas	Iberdrola	Services aux collectivités	Espagne
Air Liquide	Matériaux de base	France	Inditex	Biens et services de consommation	Espagne
Airbus Group SE	Industrie	France	ING	Banques et assurance	Pays-Bas
Allianz	Banques et assurance	Allemagne	Intesa Sanpaolo	Banques et assurance	Italie
Anheuser-Busch Inbev	Biens et services de consommation	Belgique	Philips	Biens et services de consommation	Pays-Bas
ASML	Industrie	Pays-Bas	L'Oréal	Biens et services de consommation	France
AXA	Banques et assurance	France	LVMH	Biens et services de consommation	France
BBVA	Banques et assurance	Espagne	Muenchener Rueck	Banques et assurance	Allemagne
Banco Santander	Banques et assurance	Espagne	Nokia	Technologies	Finlande
BASF	Matériaux de base	Allemagne	Orange	Télécommunications	France
Bayer	Matériaux de base	Allemagne	Safran	Industrie	France
BMW	Biens et services de consommation	Allemagne	Sanofi	Santé	France
BNP Paribas	Banques et assurance	France	Saint-Gobain	Industrie	France
CHR	Industrie	Irlande	SAP	Technologies	Allemagne
Daimler	Biens et services de consommation	Allemagne	Schneider Electric	Industrie	France
Danone	Biens et services de consommation	France	Siemens	Industrie	Allemagne
Deutsche Bank	Banques et assurance	Allemagne	Société Générale	Banques et assurance	France
Deutsche Post	Industrie	Allemagne	Telefonica	Télécommunications	Espagne
Deutsche Telekom	Télécommunications	Allemagne	Total	Energie	France
E.ON	Services aux collectivités	Allemagne	Unibail-Rodamco	Banques et assurance	France
Enel	Energie	Italie	Unilever NV	Biens et services de consommation	Pays-Bas
Engie	Energie	France	Vinci	Biens et services de consommation	France
ENI	Energie	Italie	Vivendi	Biens et services de consommation	France
Essilor International	Biens et services de consommation	France	Volkswagen	Biens et services de consommation	Allemagne

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013208220
Forme juridique	Certificats (titres de créance de droit français) présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Distributeur	GRESHAM - GRESHAM Banque
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A au 26 septembre 2016), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A / Moody's A1 / Fitch Ratings A+ au 19 mai 2016). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital.
Période de commercialisation	Du 28 septembre 2016 au 4 novembre 2016 inclus (sous réserve de clôture anticipée)
Éligibilité	Contrat d'assurance-vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres (dans le cadre d'un placement privé - montant minimum de souscription pour un Compte-titres : 100 000 €)
Valeur nominale	1 000 €
Date d'émission :	3 octobre 2016
Montant de l'Émission	50 000 000 €
Frais d'entrée :	0 %
Frais de sortie	0 %
Sous-jacent :	Indice Euro Stoxx 50* dividendes non réinvestis (code ISIN : EU0009658145)
Date de constatation initiale	4 novembre 2016
Période d'évaluation :	Chaque Jour de Bourse du 4 novembre 2017 (inclus) au 4 novembre 2021 (exclu)
Date de constatation finale :	4 novembre 2021
Dates de remboursement automatique anticipé	10 jours ouvrés après que le déclenchement du remboursement automatique anticipé ait été déclenché
Date d'échéance	18 novembre 2021
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Valorisation	Valorisation quotidienne. À titre indicatif, une double valorisation des Titres de créance sera également établie par la société Pricing Partners, une société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'engage à assurer à tout moment une liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
Cotation	NYSE Euronext Paris (marché réglementé)
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction sont payées aux distributeurs par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au titre de la distribution, d'un montant annuel maximum de 0,70 % TTC du Montant de l'Émission.

## AVERTISSEMENT

GRESHAM OPPORTUNITÉ DIEM 10% (ci-après les « Certificats ») sont des titres de créance présentant **un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris et pouvant être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Certificats. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°16-238 et de ses Suppléments, des Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms ») datées du 3 octobre 2016, ainsi que du Résumé Spécifique lié à l'Émission (Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et les supports d'information, ces derniers prévaudront. Pour rappel, le support GRESHAM OPPORTUNITÉ DIEM 10% s'adresse à des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les supports d'informations sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), à l'exception des Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms ») et du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur demande auprès de votre Conseiller Gresham et Gresham Banque ainsi que sur demande auprès de BNP Paribas, 20 boulevard des italiens 75009 Paris. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public en France, ni dans un quelconque pays.**

L'Euro Stoxx 50\* ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

Pour tout renseignement ou pour rencontrer l'un de nos Conseillers Patrimoniaux :  
Appelez le 0 808 80 70 05 (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile)

Distributeur



**GRESHAM**  
BANQUE PRIVÉE

GRESHAM

SA au capital de 15 144 874 € • RCS Paris 338 746 464

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout, 75009 Paris

GRESHAM Banque

SA au capital de 8 460 651 € • RCS Paris 341 911 576

Etablissement de Crédit n°14.120

20 rue de la Baume. CS 10020. 75383 Paris CEDEX 08

Ingénierie Financière



**BNP PARIBAS**

CA0042 - (09/2016)